

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 10, après la première occurrence du mot :

« représentant »,

insérer les mots :

« l'Assemblée nationale et le Sénat ainsi que ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« le Parlement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.